



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rôle des auxiliaires de vie dans la lutte contre l'épidémie de covid-19

Question au Gouvernement n° 2853

Texte de la question

RÔLE DES AUXILIAIRES DE VIE DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

M. le président. Nous poursuivons notre séance par des questions portant sur des thèmes économiques et sociaux. La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

M. Jean-Louis Bricout. Monsieur le Premier ministre, le Gouvernement s'emploie à trouver des solutions pour gratifier celles et ceux qui se mobilisent en cette période de crise. De même, mes collègues du groupe, notamment Régis Juanico, et moi-même, proposons une prime exceptionnelle pour les agents publics qui sont en première ligne. Je voudrais cependant attirer votre attention sur la situation particulière des auxiliaires de vie.

Qu'elles soient recrutées par le secteur privé ou associatif ou par une collectivité territoriale, les auxiliaires de vie ne pourront pas profiter pleinement d'une gratification financière du type de la prime Macron, soit parce que la législation ne le permet pas, soit parce que les structures qui les accueillent n'en ont pas les moyens. Il serait regrettable qu'elles soient une nouvelle fois oubliées comme elles l'ont été lors des mesures « gilets jaunes ».

Ce serait d'autant plus regrettable que nous leur devons beaucoup : quelle famille n'a pas, n'a pas eu ou n'aura pas recours à ces personnels, essentiellement féminins, qui arpentent nos territoires pour accompagner nos aînés quand les familles sont trop éloignées ou trop occupées ? En semaine comme le week-end, elles entrent avec délicatesse dans l'intimité de familles vivant parfois dans des logements inadaptés, pour y effectuer les tâches les plus ingrates, devant en plus s'accommoder de l'exigence des familles, tout cela pour un salaire de misère, un temps partiel imposé, des horaires coupés. En cette période de confinement, trop soucieux de la situation de nos aînés, ces personnels ont malgré tout maintenu la continuité du service, en prenant des risques pour leurs familles.

Cela nous oblige. Il nous appartient de trouver ensemble le moyen de les gratifier à titre exceptionnel. Je vous propose, à cette fin, de doubler le taux des heures effectuées en période de confinement. Nos parents, grands-parents et celles et ceux qui s'en occupent valent bien que la nation consente cet effort afin de compenser cette charge exceptionnelle pour les structures.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics.

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics. Monsieur le député Bricout, je voudrais d'abord vous indiquer – mais vous le savez – que le Gouvernement a veillé, Muriel Pénicaud peut en témoigner, à ce que les personnels employés à domicile, quel que soit leur statut et celui de leur employeur, soient éligibles au chômage partiel. J'ai la conviction que la revalorisation que vous demandez trouvera aussi sa place dans le cadre de l'ordonnance présentée par Mme la ministre du travail lors du dernier conseil des ministres.

Vous avez notamment évoqué la situation des auxiliaires de vie, des aides à domicile employées par le secteur public, et à travers elle celle des agents publics, titulaires ou contractuels. C'est l'occasion pour moi de saluer leur engagement. Les moments que nous vivons illustrent combien ces hommes et ces femmes sont attachés à l'intérêt général et au service public. Ils sont le visage de la solidarité nationale.

S'agissant du secteur public, nous avons veillé à maintenir le revenu de toutes celles et ceux qui sont concernés par des mesures de maintien à domicile dans le cadre du confinement. C'est la raison pour laquelle nous privilégions le recours à l'autorisation spéciale d'absence et avons décidé que les collectivités, dont beaucoup emploient des aides à domicile, agents contractuels ou agents titulaires à temps partiel, nombreux dans les métiers que vous avez évoqués, seront soutenues par la Caisse nationale d'assurance maladie, au travers d'un dispositif exceptionnel de prise en charge d'une partie de la rémunération de ces personnels en cas d'autorisation spéciale d'absence.

Nous voulons aller plus loin, conformément à la promesse du Président de la République de reconnaître l'engagement des personnels soignants, non seulement en payant les heures supplémentaires de manière majorée, mais encore en travaillant, sous l'autorité du Premier ministre, à définir les modalités d'une prime exceptionnelle. Nous comptons également reconnaître ainsi l'engagement des fonctionnaires de l'État qui, mobilisés dans cette crise, accompagnent sur le terrain l'application des plans de continuité de l'activité.

Enfin, je tiens à vous dire que je m'entretiens chaque semaine avec l'ensemble des employeurs territoriaux. Ils m'ont demandé que les collectivités puissent verser à leurs agents une prime modulable défiscalisée et exonérée de cotisations sociales. Nous travaillons à l'élaboration d'un véhicule réglementaire ou législatif qui leur permette. Le Premier ministre et nous-même savons en effet combien ces personnels sont essentiels dans cette période.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bricout](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2853

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : Action et comptes publics (M. le SE auprès du ministre)

Ministère attributaire : Action et comptes publics (M. le SE auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 avril 2020](#)